

Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises

Résumé et synthèse

Préparés par l'OCDE pour la Présidence française du G7 et la réunion
des ministres de l'Environnement du G7, les 5 et 6 mai 2019

Avertissements

Ce rapport est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Pour Israël, l'évolution est mesurée entre 1997-99 et 2009-11. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2019), Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises, rapport préparé pour la réunion des ministres de l'Environnement du G7, les 5 et 6 mai 2019.

Copyright

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@efcopies.com.

Crédit photo : Christoph Oberschneider/ Shutterstock (couverture)



Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises

Résumé et synthèse

**Préparés par l'OCDE pour la Présidence française du
G7 et la réunion des ministres de l'Environnement du
G7, les 5 et 6 mai 2019**

Résumé

L'érosion de la biodiversité est parmi les principaux risques auxquels est confrontée la société au niveau mondial. La planète fait face à sa sixième extinction de masse, qui aura des conséquences pour l'ensemble des formes de vie dans l'immédiat et pendant des millions d'années. Les activités humaines ont détruit ou dégradé de larges pans des écosystèmes terrestres et aquatiques, y compris marins. Entre 2010 et 2015, 6.5 millions d'hectares de forêts naturelles ont été rayés de la carte chaque année (soit, au total, une superficie supérieure à celle du Royaume-Uni), tandis que 35 % des zones humides naturelles ont disparu entre 1970 et 2015. Le risque de blanchissement touche aujourd'hui plus de 30 % des coraux, et 60 % des populations de vertébrés ont disparu depuis 1970. Ces évolutions spectaculaires découlent des changements d'affectation des terres, de la surexploitation des ressources naturelles, de la pollution, de l'action des espèces exotiques envahissantes et des dérèglements climatiques. Elles se produisent en dépit des efforts menés au niveau international en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, par exemple dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Les pressions d'origine humaine compromettent la biodiversité qui sous-tend toute vie sur terre et sous l'eau. Les services écosystémiques fournis par la biodiversité, comme la pollinisation des cultures, l'épuration de l'eau, la protection contre les inondations et la séquestration du carbone, sont indispensables au bien-être humain. Au niveau mondial, leur valeur a été estimée entre 125 000 et 140 000 milliards USD (dollars des États-Unis) par an, soit plus d'une fois et demie le montant du PIB mondial.

L'inaction face au recul de la biodiversité coûte cher. À l'échelle mondiale, entre 1997 et 2011, la valeur des services écosystémiques perdus pour cause de variations du couvert terrestre est estimée entre 4 000 et 20 000 milliards USD par an, et celle des pertes de services imputables à la dégradation des terres entre 6 000 et 11 000 milliards USD par an. Il est d'urgent d'accroître fortement les efforts visant à stopper puis inverser le recul de la biodiversité. Sa protection est indispensable à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à un développement plus équitable et plus inclusif.

De solides arguments économiques plaident en faveur de l'intensification des efforts. Étant donné leurs répercussions sur la biodiversité et leur dépendance à son égard, les entreprises et les établissements financiers sont confrontés à de multiples risques : risques écologiques pour les opérations, risques juridiques en matière de responsabilité, risques réglementaires, risques de réputation, risques de marché et risques financiers. La reconnaissance et la mesure de ces répercussions et de ces liens de dépendance peuvent aider les entreprises et les établissements financiers à gérer et à prévenir les risques liés à la biodiversité tout en s'assurant de nouveaux débouchés.

L'élaboration d'un nouveau cadre relatif à la biodiversité pour après 2020, prévue lors de la 15^e Conférence des Parties (COP 15) de la CDB, en 2020 à Kunming (Chine), offre une occasion de relever ce défi qu'il sera primordial de saisir. Le nouveau cadre mondial doit contribuer à susciter la transformation des politiques, actions et objectifs nationaux qui s'impose pour empêcher l'érosion de la biodiversité et pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

Vu l'urgence d'une action en faveur de la biodiversité, la réunion des ministres de l'Environnement du Groupe des sept (G7) de mai 2019, qui met précisément l'accent sur cette problématique, vient à point nommé. Il est de plus en plus admis que la biodiversité

est l'un des enjeux fondamentaux de notre époque. Il est d'une importance vitale que le G7 montre la voie en matière de biodiversité à l'approche de la COP 15 de la CDB et au-delà.

Le présent rapport appuie tous ces efforts en expliquant pourquoi une action rapide et ambitieuse des pays du G7 et des autres pays pour enrayer et inverser l'érosion de la biodiversité mondiale est dans l'intérêt des économies et des entreprises. Il propose une évaluation préliminaire des flux de financement actuels liés à la biodiversité. Il analyse également les déficits fondamentaux en matière de données et d'indicateurs qu'il importe de combler pour pouvoir suivre efficacement à la fois les pressions exercées sur la biodiversité et les actions nécessaires et mises en œuvre pour y remédier. Pour finir, des recommandations sont formulées au sujet des priorités du renforcement de l'action en faveur de la biodiversité.

Tous les acteurs doivent agir : autorités publiques (nationales et infranationales), secteur privé, société civile et citoyens. Le rapport dégage dix aspects prioritaires sur lesquels les pays du G7 et autres pourraient concentrer leurs efforts :

- œuvrer et plaider en faveur de la définition d'objectifs spécifiques, mesurables et ambitieux dans le cadre mondial relatif à la biodiversité pour après 2020 afin de dynamiser l'action nationale et internationale, avec notamment un ensemble ciblé d'indicateurs phares de l'état de la biodiversité, des pressions sur la biodiversité et des actions à mener pour remédier à ces pressions et aux facteurs sous-jacents de l'érosion de la biodiversité. Un cadre clair, efficacement structuré et opérationnel pour après 2020 est essentiel.
- encourager les entreprises, les établissements financiers et autres acteurs concernés à définir et partager des engagements et contributions en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'*Agenda d'action de Charm El Cheikh à Kunming pour la nature et les peuples*, afin de mobiliser les énergies en prévision de la COP 15.
- favoriser la cohérence des politiques entre les différents secteurs et domaines, afin d'exploiter les synergies et de réduire les arbitrages défavorables à la biodiversité.
- renforcer la panoplie des moyens d'action mis au service de la biodiversité et corriger les incitations économiques pour que les producteurs et les consommateurs tiennent davantage compte de la biodiversité dans leurs décisions.
- accroître et mettre en phase les financements en faveur de la biodiversité provenant de l'ensemble des sources, publiques comme privées.
- mettre en place des cadres permettant un suivi et une notification cohérents et comparables des financements pour l'ensemble des pays et des entreprises.
- identifier, évaluer et réformer les subventions préjudiciables à la biodiversité au niveau national et étoffer les informations comparables à l'échelle internationale sur ces subventions, par exemple au moyen d'examen par les pairs.
- créer un groupe consultatif multi-acteurs sur la biodiversité, les entreprises et la finance, chargé de formuler des conseils sur l'adoption d'une approche commune pour mesurer et intégrer la biodiversité dans le cadre des décisions des entreprises et des investisseurs.

- évaluer et faire connaître la dépendance de la société et de l'économie à l'égard de la biodiversité et les répercussions qu'elles ont sur elle aux échelles géographiques appropriées.
- veiller à ce que les transformations soient inclusives et équitables, en prêtant une attention particulière à la participation du public ainsi qu'aux ménages à faible revenu et aux personnes les plus touchées.

Synthèse et principaux messages

En 2020, nous serons à la croisée des chemins en ce qui concerne l'un des défis mondiaux déterminants de notre époque : la réduction de la biodiversité et des services écosystémiques qui sous-tendent la quasi-totalité des Objectifs de développement durable ODD. Des changements en profondeur doivent être opérés pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que la production des services écosystémiques dont toute vie dépend. Le présent rapport s'emploie à montrer qu'une action prompte et ambitieuse visant à enrayer et à inverser le recul de la biodiversité est également bénéfique à l'économie et aux entreprises. Il présente une évaluation préliminaire des apports financiers actuels en faveur de la biodiversité et examine les principales lacunes en matière de données et d'indicateurs qui doivent être comblées pour pouvoir assurer efficacement le suivi des pressions exercées sur la biodiversité et des réponses collectives mises en œuvre actuellement.

Recul mondial de la biodiversité et contexte international

Le recul mondial de la biodiversité est l'un des plus grands risques qui soit en ce XXI^e siècle. Il nuit à la santé et au bien-être des personnes, à la résilience de la société et aux avancées dans la réalisation des ODD. Il soumet nos économies à un lourd tribut et rend plus difficile la résolution d'autres problèmes mondiaux comme le changement climatique.

La planète connaît sa sixième extinction de masse, le taux d'extinction des espèces étant à l'heure actuelle, selon les estimations, 1 000 fois supérieurs au taux naturel (préanthropocène). En outre, le déclin généralisé et rapide des populations touche même les espèces communes indispensables aux processus écologiques : depuis 1970, la planète a perdu 60 % de sa population de vertébrés, et plus de 40 % des espèces d'insectes diminuent rapidement.

Les êtres humains ont transformé la majorité des écosystèmes de la planète, détruisant, dégradant et fragmentant les habitats terrestres et aquatiques, y compris marins, et réduisant les services qu'ils fournissent. La superficie des forêts naturelles a diminué de 6.5 millions d'hectares par an entre 2010 et 2015 (soit une superficie supérieure à celle du Royaume-Uni, en cinq ans), celle des mangroves de 20 % entre 1980 et 2005 et celle des zones humides naturelles de 35 % entre 1970 et 2015. **Les projections fondées sur le statu quo sont sombres :** les récifs coralliens, par exemple, devraient décliner encore de 70-90 % en cas d'élévation de la température moyenne à la surface du globe de 1.5° Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, ou de plus de 99 % si cette élévation est de 2° Celsius.

Les écosystèmes se rapprochent des seuils critiques et des points de basculement, qui, s'ils sont franchis, provoqueront des changements persistants et irréversibles (ou très coûteux à inverser) dans la structure des écosystèmes, leur fonction et les services qu'ils assurent, ce qui pourrait voir de graves conséquences environnementales, économiques et sociales.

Les principales pressions exercées sur la biodiversité terrestre et aquatique, y compris marine, sont le rétrécissement et la fragmentation des habitats (attribuables en particulier à l'expansion et l'intensification de l'agriculture), la surexploitation des ressources naturelles (par exemple, poissons), la pollution, la présence d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique. La diminution de la biodiversité

trouve son origine profonde dans la demande croissante de produits alimentaires, d'énergie, d'eau et de terres, conjuguée aux inefficiences et à la mauvaise répartition des ressources, bien documentées, qui caractérisent les systèmes mondiaux de production et de consommation.

La réunion des ministres de l'Environnement du G7 de mai 2019 a lieu à un moment crucial. L'an prochain marquera la fin du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (qui recouvre près de la moitié des cibles des ODD 14 et 15). Les gouvernements se réuniront en Chine pour convenir d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Ce nouveau cadre influera sur les objectifs et politiques nationaux et, par conséquent, sur notre capacité collective à enrayer l'érosion de la biodiversité et à atteindre les ODD.

Les raisons socio-économiques d'agir

Il est manifestement justifié sur le plan socio-économique de mener une action plus ambitieuse en faveur de la biodiversité. À l'échelle locale, régionale et mondiale, on dispose de milliers d'études d'évaluation qui fournissent des estimations des bienfaits dus à la biodiversité et aux services écosystémiques (par exemple, pollinisation, régulation du climat et purification de l'eau). Selon l'estimation mondiale la plus complète, la valeur des bienfaits procurés par les services écosystémiques se situe entre **125 000 et 140 000 milliards USD (dollars des États-Unis) par an**, soit plus d'une fois et demie le montant du PIB mondial.

Les coûts de l'inaction face à la diminution de la biodiversité sont élevés et devraient s'accroître. D'après les estimations, le monde a perdu 4 000 à 20 000 milliards USD par an en services écosystémiques entre 1997 et 2011 à cause du changement de couverture des sols, et 6 000 à 11 000 milliards USD par an du fait de la dégradation des sols. Plus précisément, le recul de la biodiversité peut entraîner une réduction du rendement des cultures et des captures de poisson, une augmentation des pertes économiques dues aux inondations et autres catastrophes, et la disparition de nouvelles sources potentielles de médicaments (la majorité des médicaments utilisés pour soigner et prévenir les maladies étant issus de la biodiversité).

Préserver, utiliser durablement et restaurer la biodiversité est vital pour atteindre de nombreux autres objectifs, notamment de santé humaine, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce dernier, de réduction des risques de catastrophe, et de sécurité hydrique et alimentaire. Les valeurs économiques correspondantes peuvent être considérables : par exemple, la valeur commerciale annuelle des cultures tributaires de la pollinisation par les animaux s'établit entre 235 et 577 milliards USD.

Les bienfaits de la biodiversité et des services écosystémiques sont considérables, mais leur valeur est systématiquement sous-estimée ou non prise en compte dans les choix de la vie courante, les prix du marché et la comptabilité économique. Les méthodes comptables traditionnelles et les mesures traditionnelles de la performance économique (comme le PIB) ne donnent qu'une vision limitée de la santé d'une économie, et omettent en général le coût de la dégradation des écosystèmes.

En vue de mettre un terme à la diminution de la biodiversité, il est fondamental de déployer des efforts constants pour mieux évaluer la biodiversité et les services écosystémiques, établir leur valeur, et prendre en compte cette valeur les prises de décisions. Les évaluations nationales des écosystèmes, qui cartographient et évaluent les écosystèmes et les services qu'ils fournissent et établissent leur valeur afin d'éclairer et

d'influencer les décisions, peuvent soutenir ces efforts, de même que la comptabilisation du capital naturel.

Agir est dans l'intérêt des entreprises

Les entreprises et les établissements financiers peuvent porter atteinte à la biodiversité et aux services écosystémiques, au travers de leurs activités, chaînes d'approvisionnement et décisions d'investissement. Par exemple, en 2017, le groupe de luxe Kering a estimé l'impact de ses activités sur l'environnement (par exemple, émissions de carbone, pollution de l'air et de l'eau et consommation d'eau) à 482 millions EUR (euros). **Cependant, le nombre des entreprises et des établissements financiers qui chiffrent leurs impacts sur la biodiversité demeure limité.**

Parallèlement, les entreprises et les établissements financiers dépendent de la biodiversité et des services écosystémiques pour produire des biens et services. Les récifs coralliens rapportent à eux seuls 36 milliards USD par an au secteur mondial du tourisme. La diminution de la biodiversité peut avoir des répercussions directes sur l'activité des entreprises et sur les chaînes de valeur, par exemple, en augmentant le coût des intrants.

L'impact des entreprises sur la biodiversité peut être incompatible avec la nécessité d'une « conduite responsable » et, ainsi, faire courir un risque à la société et à l'environnement. Les effets sur la biodiversité et les relations de dépendance ave elle exposent en outre les entreprises et les établissements financiers à des risques, tels que les *risques écologiques*, c'est-à-dire les risques opérationnels liés aux impacts sur la biodiversité, à la dépendance aux ressources et à la rareté et la qualité des ressources ; les *risques juridiques* en matière de responsabilité, c'est-à-dire le risque de poursuites judiciaires ; les *risques réglementaires* ; le *risque de réputation* et les *risques de marché* liés aux pressions exercées par les actionnaires ou à une modification de leurs préférences ; et les *risques financiers*.

La préservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité peuvent également ouvrir des opportunités économiques non négligeables, telles que la viabilité à long terme des modèles économiques ; une réduction des coût et une plus grande efficacité opérationnelle ; une augmentation des parts de marché ; de nouveaux modèles économiques, marchés, produits et services ; et de meilleures relations avec les parties prenantes. Par exemple, le marché mondial des produits alimentaires et boissons biologiques devrait croître de 16 % par an pour atteindre 327 milliards USD en 2022.

La prise de conscience et l'engagement des entreprises en matière de biodiversité demeurent trop limités, même si quelques-unes, tournées vers l'avenir, s'en préoccupent davantage. Un petit nombre d'entreprises ont pris des engagements à l'appel de l'industrie (par exemple, dans le cadre de l'initiative française Act4Nature, née en 2018) et lancé diverses initiatives en faveur de la biodiversité. L'engagement des établissements financiers en faveur de la biodiversité reste moindre que celui des entreprises, et nettement plus limité que dans le cas du changement climatique.

Les entreprises et les établissements financiers doivent intégrer les facteurs liés à la biodiversité dans les principales dimensions de leurs activités et de leurs décisions d'investissement, qu'il s'agisse, entre autres, de stratégie ; de gouvernance ; d'études

d'impact et de gestion des risques ; d'obligation de vigilance¹ ; de divulgation d'informations et de rapports pour l'extérieur ; de normes, labels et dispositifs de certification de la profession ; ou de communication. Diverses méthodes comptables s'offrent aux entreprises pour évaluer et mesurer leurs impacts, dépendances et risques dans le domaine de la biodiversité.

Les responsables de l'action publique, les entreprises, les établissements financiers et la société civile doivent coopérer afin de donner plus d'écho aux avantages économiques à retirer de la biodiversité et des services écosystémiques. Les responsables de l'action publique pourraient notamment :

- **imposer aux entreprises et aux établissements financiers de publier des plans à long terme** intégrant l'évaluation et la gestion de la biodiversité ;
- **intégrer les évaluations quantitatives de la biodiversité aux obligations en matière de présentation d'informations** (découlant par exemple de la Directive de l'UE sur la publication d'informations non financières et les lignes directrices qui l'accompagnent), aux études d'impact et aux outils de gestion des risques ;
- **prendre des mesures renforçant l'obligation de vigilance** pour une conduite responsable des entreprises (comme le prévoit, en France, la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre), en s'inspirant du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises ;
- **sensibiliser davantage les autorités de régulation financière** aux implications systémiques des facteurs de biodiversité, qui n'ont pas seulement des effets locaux ;
- **encourager les entreprises, les établissements financiers et autres intéressés à prendre et partager des engagements** et contributions en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'*Agenda d'action de Charm El Cheikh à Kunming pour la nature et les peuples*, afin de mobiliser les énergies en prévision de la COP15.

Des possibilités de restauration efficaces par rapport à leur coût

Les possibilités de restauration sont vastes. À l'échelle planétaire, pas moins de 6 milliards d'hectares de terres sont dégradés (soit vingt fois la superficie de la France). La restauration des écosystèmes peut sauver des espèces au bord de l'extinction, inverser la tendance au déclin des écosystèmes et aider à faire face à des enjeux majeurs pour la société, comme le changement climatique, le risque de catastrophes et la réalisation d'une croissance économique inclusive.

La restauration peut procurer de multiples avantages. Les mangroves restaurées, par exemple, peuvent protéger la société contre les tempêtes, les ouragans et l'érosion côtière, séquestrer le carbone, servir de nurserie aux poissons, être une source d'énergie et soutenir l'écotourisme. Conscients de ces multiples avantages, gouvernements et entreprises se sont engagés dans ce sens, dans le cadre de diverses initiatives mondiales à haut niveau (par exemple, le Défi de Bonn) et d'accords internationaux (par exemple, l'ODD 15 et l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres fixé dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification).

¹ L'approche de l'obligation de vigilance peut aider les entreprises à identifier et hiérarchiser les mesures à prendre pour éviter ou atténuer les effets négatifs sur la biodiversité.

Les avantages de la restauration peuvent être largement supérieurs aux coûts, en particulier dans le cas des zones humides intérieures et côtières, des prairies et des forêts. Par exemple, relever le Défi de Bonn, consistant à restaurer 46 % des forêts dégradées dans le monde, générerait entre 7 et 30 USD par dollar déboursé. Les avantages nets dépendent des objectifs, du degré de dégradation, du type et de l'emplacement de l'écosystème, ainsi que des coûts d'opportunité. En général, prévenir la dégradation et la disparition d'un écosystème est d'un meilleur rapport coût-efficacité que le restaurer.

La restauration peut également offrir de nouveaux débouchés à l'économie et aux entreprises. Aux États-Unis, par exemple, les activités de restauration génèrent 126 000 emplois directs selon les estimations et 9.5 milliards USD par an en production économique.

La restauration à l'échelle d'un paysage peut faciliter l'optimisation des synergies et la gestion des éventuels arbitrages entre services écosystémiques, et permettre de trouver un équilibre entre des demandes concurrentes de ressources terrestres ou marines. Il importe donc d'intégrer la question de la restauration dans le cadre plus vaste de la planification de l'utilisation des sols et de l'aménagement des espaces marins. La restauration à grande échelle doit être un processus inclusif, auquel participe un large éventail d'acteurs, tels que les populations locales et autochtones, les autorités locales et nationales, et le secteur privé.

Déficit de données et d'indicateurs sur les pressions et les réponses concernant la biodiversité

Relever le défi de la biodiversité exige de mieux connaître les pressions qui s'exercent sur elle et l'éventail des actions (c'est-à-dire des réponses) qui sont mises en place pour y remédier. Ces actions sont des politiques, des lois, des dispositions touchant à la gouvernance et des financements.

Les données et indicateurs relatifs aux pressions exercées sur la biodiversité n'ont cessé de s'améliorer au cours de la dernière décennie, mais des lacunes subsistent. Par exemple, les informations sur l'ampleur et les conséquences écologiques de la pollution (par exemple, pesticides et déchets plastiques marins) sont insuffisantes pour cibler efficacement les mesures, malgré les risques pour la société et l'économie.

Des données comparables et cohérentes sur les actions mises en œuvre sont déjà collectées de façon harmonisée dans les pays pour plusieurs réponses, par exemple sur certaines incitations positives (Objectif d'Aichi pour la biodiversité 3) et sur l'étendue des zones protégées (Objectif d'Aichi 11), **mais elles font défaut dans maints autres cas.** Ainsi, alors qu'intégrer la biodiversité dans les plans, politiques et processus nationaux et sectoriels est essentiel pour améliorer les résultats sur le plan de la biodiversité, il reste difficile de suivre les progrès obtenus dans les différents pays de telle manière qu'ils puissent être comparés.

Définir des cibles précises, mesurables et (dans toute la mesure du possible) quantitatives pour le cadre pour l'après-2020 est essentiel pour renforcer les capacités de suivi des progrès. Des cibles plus précises et mesurables permettraient de clarifier les actions que doivent mener les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile, et renforceraient les capacités de suivi des progrès. Les cibles et les indicateurs qui y sont associés doivent être développés en synergie et de manière itérative afin de renforcer les liens entre eux.

Le manque de comparabilité des indicateurs nationaux est un obstacle majeur au suivi de l'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sur la période 2011-2020. Le Cadre des indicateurs de la CBD contient une liste indicative de 98 indicateurs, mais ceux-ci n'ont guère été adoptés au niveau national.

Proposer d'adopter des catégories d'indicateurs dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, comprenant un ensemble plus restreint d'indicateurs phares, pour lesquels les données seraient comparables et cohérentes d'un pays à l'autre, pourrait faciliter la hiérarchisation des efforts des gouvernements nationaux et des organisations internationales visant à remédier aux déficits de données et d'indicateurs. Cela permettrait en outre d'agréger les contributions nationales à l'ensemble commun, mondial, d'objectifs concernant la biodiversité.

Les organisations internationales, comme l'OCDE et la FAO, qui collectent et assurent le suivi des données de multiples pays de façon cohérente et comparable, peuvent apporter une aide substantielle. Par exemple, aujourd'hui, plus de cent pays apportent des éléments à la base de données de l'OCDE sur les instruments d'action dans le domaine de l'environnement, qui couvre les instruments économiques en rapport avec la biodiversité utiles pour la réalisation de l'Objectif d'Aichi 3 concernant les incitations, et les financements mobilisés. La communication de données plus étoffées renforcerait la capacité collective de suivi des progrès accomplis sur cet Objectif particulier d'Aichi et sur d'autres, ainsi que sur les objectifs post-2020.

Des données ouvertes et faciles d'utilisation peuvent concourir à combler les déficits d'informations. Les pouvoirs publics peuvent aussi accroître la diversité et la qualité des données disponibles en recourant à des technologies et approches nouvelles et innovantes (comme la science citoyenne, l'intelligence artificielle et l'observation de la Terre) qui se prêtent au suivi et à l'analyse des données.

Financement mondial de la biodiversité : bilan préliminaire

Les financements nécessaires pour mettre fin à la diminution de la biodiversité sont nettement insuffisants. Les apports financiers (c'est-à-dire les dépenses) consacrés à la biodiversité proviennent de sources publiques et privées nationales et internationales. De nombreuses possibilités permettraient de les accroître, toutes sources confondues.

D'importantes lacunes et incohérences subsistent dans la notification et le suivi des financements de la biodiversité. Les données concernant plusieurs types d'apports financiers ne sont pas notifiées de façon cohérente et comparable d'un pays à l'autre. Par exemple, certaines des Parties qui notifient au moyen du Cadre de présentation des rapports financiers de la CBD incluent aussi des financements extrabudgétaires et privés dans leurs informations sur les activités nationales liées à la biodiversité, contrairement à d'autres. Il n'existe pas de données consolidées sur le financement de la biodiversité par les banques multilatérales de développement. Les données relatives aux apports financiers privés présentent aussi plusieurs lacunes importantes. Par exemple, les financements provenant des obligations en rapport avec la biodiversité sont difficiles à isoler en raison des divergences dans la nomenclature et la définition de ces obligations (par exemple, obligations vertes, obligations écologiques et obligations durables).

La nature disparate et le manque de cohérence des ensembles de données disponibles sur les apports financiers font en outre courir un risque non négligeable de double comptage et de sous-évaluation, ce qui diminue la robustesse des estimations qui s'appuient sur eux. Une analyse beaucoup plus approfondie s'impose pour obtenir une

estimation plus robuste du total des apports financiers mondiaux en faveur de la biodiversité. La France, qui préside actuellement le G7, a demandé à l'OCDE d'entreprendre cette tâche, au titre de l'un des prolongements qu'appelle le présent rapport.

Compte tenu de ces réserves, **le montant des financements nationaux affectés aux activités liées à la biodiversité, tels que notifiés au Centre d'échange de la CBD par 40 % des Parties, était estimé à environ 49 milliards USD en 2015**, sur la base de données partielles. Cette estimation a été établie pour l'essentiel à partir des enveloppes budgétaires allouées par les administrations centrales (et, dans certains cas, par des États ou des collectivités locales).

En s'appuyant sur d'autres sources de données – dont la plupart n'incluent pas les financements nationaux publics consacrés à la biodiversité par les autorités centrales – les estimations préliminaires montrent que les apports financiers s'élèvent approximativement à 39 milliards USD. Cette estimation comprend les apports financiers générés par des instruments économiques (comme la compensation des atteintes à la biodiversité), les financements philanthropiques et l'investissement à impact positif, et peut résulter en partie de doubles comptages en raison des modalités de notification aux différentes bases de données. Il importe de noter que ces deux estimations sont partielles et incomplètes, et ne peuvent pas être additionnées du fait de divers chevauchements. Comme indiqué plus haut, des travaux complémentaires sont nécessaires pour établir des estimations solides des financements en faveur de la biodiversité à l'échelle mondiale.

Il est au moins aussi important de suivre, notifier et réformer les apports financiers (comme les subventions) qui peuvent être dommageables pour la biodiversité. L'OCDE estime qu'ils s'élèvent au bas mot à 500 milliards USD par an (en se basant sur les subventions aux énergies fossiles et les aides publiques à l'agriculture qui sont potentiellement préjudiciables à l'environnement) – un ordre de grandeur dix fois supérieur aux apports financiers mondiaux en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Par conséquent, il existe de vastes possibilités de réformer ces types d'apports financiers de manière à les réorienter vers des activités respectueuses de la biodiversité, ou au moins vers des activités non susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

Il importe également de **mieux évaluer l'efficacité des apports financiers existants – et des instruments d'action et de financement correspondants** – sous l'angle de leurs effets sur la biodiversité. Il serait possible aussi de réformer les subventions préjudiciables que de renforcer l'efficacité des mesures en faveur de la biodiversité sans accroître la charge budgétaire. Des travaux récents de l'OCDE montrent que les études rigoureuses visant à évaluer ces effets sont peu nombreuses dans le domaine de la biodiversité terrestre, et encore plus rares dans celui de la biodiversité océanique/marine. L'OCDE encourage la réalisation d'évaluations rigoureuses des effets et la définition de critères stratégiques pour mieux déterminer quels programmes, mesures ou projets exigent d'être plus évalués minutieusement.

Possibilités à envisager pour amplifier l'action en faveur de la biodiversité

- 1. Œuvrer et plaider en faveur d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 clair, structuré efficacement et opérationnel, qui catalyse une action internationale effective visant à enrayer et inverser le recul de la biodiversité**
 - définir pour l'après-2020 des objectifs aussi précis, mesurables et quantitatifs que possible
 - veiller à ce que les objectifs et les indicateurs associés soient étroitement liés afin de suivre les progrès et d'accroître l'efficacité des interventions publiques qui s'imposent
 - créer et adopter d'un commun accord un ensemble ciblé d'indicateurs phares, représentatifs des indicateurs d'état, de pression et de réponse (c'est-à-dire d'action), qui soient cohérents et comparables d'un pays à l'autre.
- 2. Mobiliser les énergies dans le cadre de l'Agenda d'action de Charm El Cheikh à Kunming pour la nature et les peuples, dans la perspective de la COP 15**
 - encourager les entreprises, les établissements financiers et autres intéressés à prendre des engagements et à partager des contributions en faveur de la biodiversité, dans le cadre de l'Agenda d'action de Charm El Cheikh à Kunming pour la nature et les peuples et sur sa plateforme en ligne.
- 3. Promouvoir la cohérence des politiques pour exploiter les synergies et limiter les arbitrages à opérer en matière de biodiversité**
 - définir des objectifs nationaux précis, mesurables et ambitieux pour l'après-2020 en matière de biodiversité, en concertation et en coordination avec un large éventail d'acteurs, et attribuer clairement les rôles et la responsabilité des actions
 - intégrer les objectifs et considérations en matière de biodiversité dans les politiques et plans nationaux de développement relatifs aux principaux secteurs économiques et domaines d'action tels que l'agriculture, la pêche, l'énergie, les activités extractives, l'aménagement urbain, les échanges et le changement climatique
 - mettre à profit les possibilités de restauration et autres solutions fondées sur la nature pour atteindre de multiples objectifs, comme ceux énoncés dans les ODD, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.
- 4. Déployer largement des instruments d'action en faveur de la biodiversité et corriger les incitations économiques**
 - nourrir de plus hautes ambitions et déployer largement des instruments d'action en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité (notamment des instruments économiques tels que les paiements pour services écosystémiques et les taxes, droits et redevances liés à la biodiversité)

- étendre et intensifier les efforts déployés pour gérer plus efficacement les zones protégées ; améliorer la connectivité entre les zones naturelles terrestres et marines au moyen d'outils d'aménagement des terres et de l'espace marin
- suivre et évaluer l'efficacité des réponses et autres actions des pouvoirs publics visant à obtenir des résultats sur le plan de la biodiversité et à influencer sur elle ; consolider les données pour permettre aux praticiens de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

5. Mobiliser davantage de financements pour la biodiversité et les mettre en phase, toutes sources confondues

- mobiliser davantage de financements publics et privés au service de la préservation, de l'utilisation durable et de la restauration de la biodiversité afin de combler les déficits de financements, avec le concours des institutions publiques et des institutions financières de développement et en recourant aux instruments financiers adéquats ; en particulier, mieux exploiter la capacité des instruments économiques à orienter les financements vers la biodiversité.

6. Renforcer les cadres de notification et de suivi des financements

- concevoir des cadres de notification et de suivi des financements publics qui soient plus cohérents et se prêtent mieux aux comparaisons entre pays ; le Projet collaboratif de Paris sur les budgets verts est de nature à appuyer ces activités
- concevoir des cadres de notification et de suivi des financements privés, qui soient plus cohérents et se prêtent mieux aux comparaisons entre entreprises.

7. Réformer les subventions préjudiciables à la biodiversité

- recenser, évaluer et réformer les subventions préjudiciables à la biodiversité au niveau national, et étoffer les informations comparables à l'échelle internationale sur ces subventions
- envisager un processus d'examen par les pairs pour réformer les subventions préjudiciables à la biodiversité dans le cadre du Groupe des sept (G7) et avec d'autres pays.

8. Faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les entreprises et les établissements financiers

- mobiliser l'influence du G7 pour créer un consensus entre les acteurs concernés sur une approche commune visant à mesurer les facteurs liés à la biodiversité (impacts, relations de dépendance, risques et opportunités) et à les prendre en compte dans les décisions de gestion et d'investissement, notamment en demandant à l'OCDE de constituer un groupe consultatif multi-acteurs sur la biodiversité, les entreprises et la finance
- inviter l'OCDE à concevoir, dans le cadre de ces activités ou indépendamment, une série de mesures concrètes sur l'obligation de vigilance et la biodiversité pour soutenir les efforts des entreprises, en s'appuyant sur le *Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises*
- profiter de la dynamique et de la visibilité des ODD, ainsi que de l'intensification de l'action climatique des entreprises et des établissements

financiers, pour sensibiliser davantage à la nécessité de prendre aussi en considération la biodiversité dans les affaires et la finance.

9. Évaluer et faire connaître la dépendance de la société et de l'économie à l'égard de la biodiversité et les répercussions qu'elles ont sur elle, à des échelles géographiques qui aient du sens pour les décideurs

- développer et renforcer le caractère stratégique et opérationnel des évaluations nationales des écosystèmes (ou d'évaluations similaires) – notamment en cartographiant les services écosystémiques et en établissant leur valeur socio-économique – pour faire en sorte que les décisions relatives à la biodiversité soient correctement étayées aux niveaux national et local
- créer et perfectionner les outils et méthodologies permettant d'intégrer la valeur des services écosystémiques et le coût de la dégradation des écosystèmes dans les comptes nationaux et la prise de décision.

10. Veiller à ce que les changements en profondeur soient inclusifs et équitables

- évaluer les effets redistributifs d'un changement de cap, en prêtant une attention particulière aux éventuels effets sur les ménages à faible revenu et sur les populations locales et autochtones
- constituer une solide base de données factuelles sur les coûts et avantages de l'action, indiquant entre autres qui est appelé à en bénéficier et qui est appelé à en supporter les coûts
- élaborer des mesures ciblées pour remédier aux éventuels effets régressifs sur la distribution des revenus et autres actifs, et les mettre en œuvre parallèlement à l'action des pouvoirs publics en faveur de la préservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité
- accroître la participation directe de la population à l'élaboration des politiques et exploiter le potentiel des méthodes innovantes pour ce faire (par exemple, consultations publiques numériques et sondages délibératifs)
- veiller à ce que les bienfaits de la biodiversité et des services écosystémiques soient répartis équitablement entre les composantes de la société aujourd'hui et demain.

Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises

La quinzième Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui aura lieu en 2020 marque un moment crucial pour l'un des défis mondiaux déterminants de notre époque : le recul de la biodiversité et des services écosystémiques qui sous-tendent la quasi-totalité des Objectifs de développement durable (ODD). Des changements en profondeur devront être opérés pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que la production des services écosystémiques dont toute vie dépend. Les présents résumé et synthèse du rapport complet de l'OCDE soulignent pourquoi une action prompte et ambitieuse en faveur de la biodiversité est dans l'intérêt de l'économie et des entreprises. Ils présentent les principaux résultats d'une évaluation préliminaire des apports financiers actuels en faveur de la biodiversité, et examinent les principales lacunes en matière de données et d'indicateurs qui doivent être comblées pour pouvoir assurer efficacement le suivi des pressions exercées sur la biodiversité et des réponses apportées. En conclusion, dix domaines d'action prioritaires pour les pays du G7 et les autres pays sont exposés.

